



Assemblée Générale de l'Association Notre Dame de Tilly - Reine du Très Saint Rosaire Dimanche 15 Septembre 2019

Rapport Moral & Financier

1) Rappel : objet et règles concernant l'assemblée générale de l'association	2
2) Rapport de gestion financière pour l'année 2018-2019	3
2.1) Etat du compte bancaire au 31 décembre 2018	3
2.2) Etat des recettes et dépenses au 31 décembre 2018	3
2.3) Etat des comptes au 1 ^{er} septembre 2019, recettes/dépenses pour le premier semestre 2019	3
3) Bilan sur les adhérents	4
3.1) Statistique par sexe	4
3.2) Statistique par âge	4
3.3) Statistique par département	5
3.4) Statistique par pays	5
3.5) Cartographie des membres	6
4) Bilan moral et liste des membres du Conseil d'Administration	7
5) Relations de l'organisation associative avec les partenaires privés et les pouvoirs publics	8
6) Projets réalisés	8
6.1) Constitution d'un fonds de dotation	8
6.2) Réédition d'ouvrages sur les apparitions	8
6.3) Edition d'images	9
6.4) Définition d'un logo, de cartes de membre et de cartes de visite	10
6.5) Site internet – https://notre-dame-de-tilly.fr	11
7) Projets en cours encore non réalisés	11
7.1) Bulletin de l'association	11
7.2) Maîtrise des archives	11
7.3) Statues	11
8) Projets à venir	12
8.1) Médailles	12
8.2) Cartes Postales	12
8.3) Edition d'un nouvel ouvrage sur Tilly	12
9) Remerciements	12



1) Rappel : objet et règles concernant l'assemblée générale de l'association

Afin que l'assemblée générale se passe au mieux, voici pour rappel la définition de l'objet de l'association et des règles concernant l'assemblée générale tels que définis dans les statuts déposés auprès de la préfecture du Calvados :

Objet de l'association (Titre I, article 104 des statuts)

La défense des intérêts spirituels et matériels des apparitions de la Vierge à Tilly-sur-Seulles :

- a) Organiser, héberger et accompagner spirituellement des pèlerins qui se rendent sur le lieu des apparitions ;
- b) Diffuser et expliquer le message tant du point de vue historique que spirituel ;
- c) Diffuser images, prières, médailles, statues, et autres, et d'une manière générale exposer sous toutes formes, et par tous moyens médiatiques de communication et d'édition les productions de l'association ;
- d) Conserver, collecter, recevoir, acquérir et exploiter les archives relatives aux événements de Tilly ;
- e) Organiser, animer des conférences, rencontres et initiatives assurant la représentativité, la vitalité, le rayonnement de l'association ;
- f) Détenir et acquérir des biens immobiliers et mobiliers permettant la réalisation des objectifs que l'association est amenée à mettre en œuvre ;
- g) Former une union ou une fédération avec des associations ou personnes morales poursuivant des buts similaires ou s'engageant en partenariat avec elle.

Assemblée générales de l'association (titre IV, articles 401 à 404)

401	L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation du président.
402	L'assemblée générale se compose : <ul style="list-style-type: none">- Des membres fondateurs ;- Des membres du conseil d'administration ;- Des membres adhérents ;- Des membres ayant reçu pouvoir.
403	L'assemblée générale examine le rapport moral et financier, et contrôle les résultats de l'association. Elle propose des projets pour l'année à venir et procède par vote au remplacement périodique des membres du conseil d'administration.
404	Ne peuvent voter que les membres à jour de leur cotisation annuelle.



2) Rapport de gestion financière pour l'année 2018-2019

2.1) Etat du compte bancaire au 31 décembre 2018

L'association dispose d'un compte courant et d'un livret au crédit mutuel de Bayeux.

Au 31 décembre 2018, date de clôture de la première année civile de l'association, le compte bancaire était excédentaire de **16.126,74** euros.

Les opérations en cours à cette date ont donc été reportées sur l'année 2019.

2.2) Etat des recettes et dépenses au 31 décembre 2018

Les principales sources de recette sont les adhésions, les dons et les ventes :

Source	Montant au 31 décembre 2018
Adhésions	310 €
Dons	740 €
Ventes	0 €

Les principales sources de dépense sont les dépenses de bureautique et informatique, les frais de fonctionnement (téléphonie, matériel de bureau, timbrages), et les achats auprès de fournisseurs :

Source	Montant au 31 décembre 2018
Bureautique/Informatique	125,82 €
Frais de fonctionnement	154,12 €
Achats auprès des fournisseurs	0 €

2.3) Etat des comptes au 30 juin 2019, recettes/dépenses pour le premier semestre 2019

Au 30 juin 2019, le compte bancaire était excédentaire de **1.083,40** euros.

Suite à la création du fonds de dotation REGINA ROSARIO, l'association a transféré la somme de 15.000 euros vers le fonds, somme nécessaire pour sa création (voir plus bas 6.1 – constitution d'un fonds de dotation).

Les dépenses entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2019 compris sont de **3.608,80** euros.

Les achats auprès des fournisseurs d'images/livres ont été faits en gros volumes début 2019, afin de faire baisser les prix unitaires, et pouvoir revendre les différents objets au meilleur prix pour les acheteurs, et sont donc considérés comme un investissement à long terme.

Les recettes entre le 1^{er} janvier 2019 et le 30 juin 2019 compris sont de **4.777,00** euros.



3) Bilan sur les adhérents

A ce jour, notre Association compte 149 membres adhérents à jour de cotisation.

3.1) Statistique par sexe

Ces statistiques sont basées sur 130 membres saisis au moment de la rédaction de ce rapport.

Répartition Femmes/Hommes			
F	80	H	50

3.2) Statistique par âge

Ces données se basent sur les dates de naissance dont nous disposons (111 membres).

Statistiques générales	
Moyenne d'âge	63 ans
Aînée	91 ans
Cadet	24 ans

En détail, par décennie d'année de naissance :

Période de naissance	Nombre
1920 – 1929	1
1930 – 1939	16
1940 – 1949	28
1950 – 1959	26
1960 – 1969	21
1970 – 1979	10
1980 – 1989	7
1990 – 1999	2



3.3) Statistique par département

Certains membres ont souhaité préserver leur anonymat et ne nous ont fourni qu'une adresse email pour les contacter. Le nombre d'adhérents par département diffère donc du nombre d'adhérents par pays.

Numéro	Département	Nombre
13	Bouches-du-Rhône	1
14	Calvados	38
19	Corrèze	1
21	Côte-d'Or	1
22	Côtes d'Armor	1
26	Drôme	1
27	Eure	2
29	Finistère	2
31	Haute-Garonne	18
33	Gironde	4
35	Ille-et-Vilaine	2
44	Loire-Atlantique	4
50	Manche	1
53	Mayenne	1
56	Morbihan	4
59	Nord	1
60	Oise	1
63	Puy-de-Dôme	1
75	Paris	9
76	Seine-Maritime	1
77	Seine-et-Marne	4
78	Yvelines	4
81	Tarn	1
86	Vienne	2
87	Haute-Vienne	1
91	Essonne	2
92	Hauts-de-Seine	2
93	Seine-St-Denis	5
94	Val-de-Marne	7
95	Val-D'Oise	1
974	La Réunion	2

3.4) Statistique par pays

Pays	Nombre
France	128
Belgique	1
Luxembourg	2



3.5) Cartographie des membres

La carte suivante est basée sur les données géographiques (code postal, ville, pays) de 128 adhérents. Aucune donnée nominative ou précise (adresse) n'a été utilisée.





4) Bilan moral et liste des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Titre	NOM	Prénom	Fonction
Monsieur	BERNARD	David	Trésorier Adjoint
Monsieur	BOSCHER	André	
Monsieur	de BRUNVILLE	Benoît	
Madame	de BRUNVILLE	Nadine	Secrétaire
Monsieur	de BRUNVILLE	Vianney	Vice-Président
Sœur	CARLIER	Marie-Odile	Trésorière
Monsieur	DERRIEN	Alain	Président
Père	LE BOURVALEC	Jean-Pierre	
Père	MOUSNIER	Jean-Pierre	
Père	POTTERIE	François	
Madame	THOMASSET	Nathalie	Archiviste

Le mandat des membres actuels va jusqu'au 21 juillet 2021, le mandat de trois ans courant à partir de l'assemblée générale constituante du 21 juillet 2018.

Notre archiviste étant récemment maman d'un troisième enfant, une discussion pourrait être menée pour voir comment ces fonctions pourraient être menées pour l'année à venir.

Il faudra peut-être également renforcer les fonctions de trésorier dans les mois à venir.

Une modification des statuts sera soumise au vote de l'assemblée générale après le vote sur le rapport moral et financier pour pouvoir coopter des membres au conseil d'administration entre deux assemblées générales, en modifiant comme suit l'article 304 des statuts (la proposition d'ajout est en **italique et gras** après « Un archiviste »), en conformité avec l'article 206 sur la modification des statuts :

304	<p>Le conseil d'administration comprend (au minimum) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un président ;- Un vice-président ;- Un trésorier;- Un secrétaire ;- Un archiviste. <p><i>Entre deux assemblées générales, le président de l'association peut soumettre au vote un point à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration afin de coopter un nouveau membre en son sein. Cette proposition doit recueillir un vote à la majorité des présents, avec un quorum minimum de présence de deux tiers des membres composant le conseil d'administration.</i></p>
-----	---

Ce vote nécessitant un quorum important (présence de 2/3 des membres composant le conseil d'administration (C.A), soit au moins 8 membres minimum) et un vote à la majorité des présents, toute tentative de prise de contrôle malveillante (putsch) du C.A serait donc difficile.



5) Relations de l'organisation associative avec les partenaires privés et les pouvoirs publics

Les statuts ont été mis à jour en début d'année et déposés aux services de la Préfecture à Caen, pour inclure les modifications statutaires concernant les cotisations des couples et la mise à jour des membres du Conseil d'Administration.

En avril 2019, un dossier de rescrit fiscal a été déposé auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques du Calvados (DDFIP 14) afin de pouvoir faire bénéficier de crédits d'impôts aux donateurs.

Cette demande est en cours actuellement et devrait aboutir d'ici fin octobre.

6) Projets réalisés

6.1) Constitution d'un fonds de dotation

Afin de préparer un meilleur accueil pour les pèlerins à terme, un fonds de dotation a été créé le 19 mars 2019 pour assurer la gestion immobilière, et de manière générale l'aspect matériel à Tilly-sur-Seulles.

Ce fonds de dotation s'appelle REGINA ROSARIO.

La dotation initiale du fonds (15.000 euros, minimum pour créer un fonds de dotation) a été fournie via un don d'un généreux donateur lors du pèlerinage de l'Assomption 2018. Merci à lui mille fois.

L'activité du fonds de dotation est parallèle à l'activité de l'association ; le fonds s'occupe de l'aspect matériel, et l'association des aspects culturels et spirituels liés aux apparitions.

Le dossier de rescrit fiscal pour REGINA ROSARIO est en cours et devrait également aboutir pour fin octobre.

6.2) Réédition d'ouvrages sur les apparitions

Afin d'assurer la propagation des messages liés aux apparitions, plusieurs ouvrages ont été réédités :

Titre	Auteur
Marie Martel – Tome I	Abbé Jean-François Villepelée
Marie Martel – Tome II	
Rapport Congrès Marial Fribourg 1902	Chanoine Lesserteur



6.3) Edition d'images

Plusieurs images affichant Notre Dame de Tilly, la Sainte Famille et la Sainte Famille avec les Anges ont été rééditées sur différents format :

- cartes de prière au format demi carte postale (A7) et au format carte postale (A6) ;
- images au format carte postale (A6) et au format A4 pour vente directe ou encadrées.

Les dernières cartes de prières permettront de mieux faire connaître l'association et le lieu des apparitions via les données de contact en bas de la carte (ex : carte de prière Notre Dame de Tilly) :



Prière à Notre Dame de Tilly

Ô Notre Dame du Très Saint Rosaire,
voyez notre misère.
Nous sommes courbés
sous le poids de nos péchés.
Nous Vous confions
toutes nos actions,
toutes nos souffrances,
toutes nos espérances.

Ô Notre Dame du Très Saint Rosaire,
daignez nous satisfaire,
nous reconforter,
nous assister.
Intercédez auprès de votre Fils,
Reine du ciel et de la terre.
Vierge Marie toute couronnée de gloire,
éclairez-nous, guidez-nous
et conduisez-nous selon la volonté
de Dieu tout puissant, sur le chemin
qui mène à la gloire de votre divin Fils.

Amen.



Association Notre Dame de Tilly-sur-Seulles – Reine du très Saint Rosaire
17 rue de la Varende - 14250 TILLY-SUR-SEULLES
Site web : <https://notre-dame-de-tilly.fr> - E-mail : contact@notre-dame-de-tilly.fr
Tel : 02-61-92-20-05 (France) ou +33 2 61 92 20 05 (International)



6.4) Définition d'un logo, de cartes de membre et de cartes de visite

Un logo a été défini et servira pour les entêtes de document, ainsi que pour les cartes d'adhérents et cartes de visite à venir :



Les perles blanches autour de la France représentent les dizaines d'Ave Maria récitées lors du Rosaire.

Carte de membre (recto à gauche, verso à droite) :

<p>Association Notre Dame de Tilly-sur-Seulles Reine du très Saint Rosaire</p> 	<p>Carte de membre</p> <p>N° d'Adhérent :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Courrier : Association Notre Dame de Tilly-sur-Seulles au 17 rue de la Varende 14250 Tilly-sur-Seulles</p> <p>E-mail : contact@notre-dame-de-tilly.fr Tel : 02 61 92 20 05</p> 
--	--

Carte de visite (recto, le verso sera vierge) :

 <p>Association Notre Dame de Tilly-sur-Seulles au 17 rue de la Varende 14250 Tilly-sur-Seulles</p> <p>E-mail : contact@notre-dame-de-tilly.fr Tel : 02 61 92 20 05</p>



6.5) Site internet – <https://notre-dame-de-tilly.fr>

Une première version du site internet de l'association – <https://notre-dame-de-tilly.fr> – est enfin en ligne.

Elle sera mise à jour au fur et à mesure avec les messages et informations contenus dans les archives et pour informer des événements à venir (pèlerinages notamment).

7) Projets en cours encore non réalisés

7.1) Bulletin de l'association

Un projet de bulletin a été défini sous deux formes :

- Un bulletin 0 (B0) permanent qui présenterait l'association, les pèlerinages, qui pourrait être donné à tout nouvel adhérent (et aux anciens qui ne l'auraient pas encore).
- Un bulletin régulier qui contiendrait différentes sections, sur les messages, et l'actualité de l'association.

Au vu du nombre important de projets et tâches à mener en parallèle cette première année, le bulletin interne à destination unique des adhérents n'est pas encore finalisé.

L'édition du bulletin sera une priorité pour l'année 2019-2020.

De l'aide au niveau des archives et de l'écriture des articles sera toutefois nécessaire.

7.2) Maîtrise des archives

Un travail a commencé à être fait pour maîtriser le contenu des archives. Leur référencement a commencé, mais c'est un travail long et fastidieux. Une fois terminé, il y aura une informatisation des index et mots clés afin de pouvoir connaître les différentes thématiques liées aux images et écrits venant de nos archives.

7.3) Statues

Des statues avaient été commandées à un marchand avant la création de l'association, mais pas acquises, de nombreuses difficultés ont été rencontrées pour avoir des prix précis, des devis et pouvoir les acquérir à un prix décent pour l'association et pour les acquéreurs.

45 statues blanches non peintes, 5 statues peintes au format couleur, et le moule sont chez le marchand.

Les statues peintes seront récupérées pour l'assemblée générale afin de pouvoir les donner aux personnes qui les ont précommandées.

Afin de pouvoir éviter tous ces écueils, récupérer des statues à un prix décent, et pouvoir les revendre au meilleur prix (aucune marge à ce jour avec l'actuel marchand), une étude sera faite pour en produire probablement en Italie.



8) Projets à venir

8.1) Médailles

Un projet de médaille est en cours pour faire des médailles de Notre Dame de Tilly.

Elles seront au format métal (foncé), la production de médaille aluminium couleur argentée comme celles de la rue du Bac est impossible pour l'instant au niveau des coûts pour faire le moule, et de la commande minimale de 300 kg (une médaille pèse environ 3 grammes).

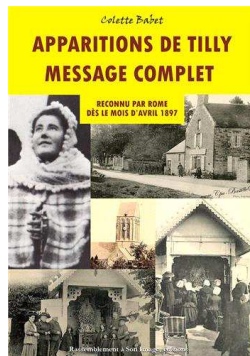
Le prix de vente sera de 0,50 € par unité afin de pouvoir les propager au plus grand nombre.

8.2) Cartes Postales

Un projet de cartes postales est en cours de réflexion afin de pouvoir envoyer par la poste des images de la Vierge Marie, de la Sainte Famille, de Marie Martel ou encore de la Basilique à venir.

8.3) Edition d'un nouvel ouvrage sur Tilly

Un nouvel ouvrage sur Marie Martel a été publié aux éditions « Rassemblement à son image ».



Une négociation va être menée pour pouvoir éditer cet ouvrage directement. Il est vendu par l'éditeur au prix de 20 euros pièce, et disponible à 15 euros au Prieuré de la Sainte Famille à Tilly.

L'édition directe pourrait permettre de baisser encore le prix de vente, afin de propager les messages au plus grand nombre.

9) Remerciements

Le conseil d'administration tient à remercier en premier lieu le Père Jean-Pierre et la Sœur Marie-Christelle qui accueillent les pèlerins toute l'année, animant le sanctuaire avec la messe et le rosaire quotidiens, et plus généralement pour leur dévouement. Les remerciements vont également à tous ceux qui par leur aide, idées, dons et bonne humeur, permettent à l'association d'avancer.

Enfin, les remerciements vont à tous ceux qui ont préparé cette assemblée générale, et à vous qui avez pu venir ici et vivre avec nous ce moment important pour notre association.